

Séminaire « Lectures institutionnalistes de la RSE »

*Séminaire organisé dans le cadre du programme de recherche¹ :
« Le potentiel régulateur de la RSE » financé par l'ANR
avec le concours de la Chaire de Développement Durable de Sciences Po Paris*

*Lieu : CERI, salle Jean Monnet (rez-de-chaussée), 56 rue Jacob - 75006 Paris
(Métro St-Germain des Prés)*

Présentation du projet de recherche dans lequel s'inscrit le séminaire

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) se présente comme une démarche volontaire des entreprises, en particulier des entreprises cotées et transnationales, susceptible de répondre aux défis posés par le développement durable dans un contexte de globalisation. Les détracteurs autant que les promoteurs de cette démarche ont cessé de la considérer comme un simple phénomène de mode pour lui reconnaître une portée symbolique et pratique de grande envergure. Pourtant les recherches riches et variées sur le domaine, et les cadres théoriques qui les structurent, restent encore trop fragmentaires. L'objectif du projet financé par l'ANR et dans lequel s'inscrira ce séminaire est de proposer des travaux coordonnés se situant prioritairement dans le paradigme institutionnaliste pour interroger le potentiel régulateur de la démarche RSE et le scénario de l'émergence d'un compromis post fordien s'appuyant sur sa dynamique.

Ce projet comprend **5 axes complémentaires** :

- Théoriser les modes de régulation hybrides de la RSE
- Cartographier le champ de la RSE dans un nombre limité de secteurs d'activité

Ces deux premières orientations permettent de situer les recherches dans un cadre commun, enrichi progressivement par les projets suivants, plus ciblés et plus empiriques. Ces projets visent à élaborer des typologies des démarches et des scénarios d'évolution de la RSE, en analysant :

- Les stratégies et les pratiques RSE des entreprises multinationales
- Les modes d'engagement des parties prenantes et des contre-pouvoirs
- L'évolution des modes de contrôle de la RSE et de construction des normes internationales de protection des droits humains

Une description plus détaillée du projet peut être communiquée sur demande : brabetj@hotmail.com

¹ Ce programme est piloté par les universités Paris 12 (IRG), Paris 11 (PESOR), et Montpellier 1 (ERFI).

Présentation du séminaire

Le séminaire *Lectures institutionnalistes de la RSE*, initié par Bernard Billaudot, Julienne Brabet et Jean-Claude Dupuis, s'inscrit dans le premier axe. Il a pour ambition de mettre en débat des lectures parfois complémentaires, parfois concurrentes de la démarche RSE.

Configuration

Le séminaire réunit une dizaine d'**organiseurs** intervenant directement dans le projet « Le potentiel régulateur de la RSE » ou s'étant investis dans des approches institutionnalistes de la RSE.

Les organisateurs sont :

- Bernard Billaudot, professeur émérite en sciences économiques, LEPII-UPMF de Grenoble, bernard.billaudot@wanadoo.fr
- Julienne Brabet, professeur en sciences de gestion, IRG, Université Paris 12, programme ANR, brabetj@hotmail.com
- Pierre Bardelli, professeur en sciences de gestion, GREFIGE/CEREMO, Université de Metz, programme ANR, pierre.bardelli@wanadoo.fr
- Michel Capron, professeur en sciences de gestion, IRG, Université Paris 8, programme ANR, capron@univ-paris12.fr
- Jean-Claude Dupuis, enseignant-chercheur, délégué à la recherche, ESDES-UCL, jcdupuis@univ-catholyon.fr
- Thierry Hommel, chargé de mission, chaire développement durable, Sciences Po, thierry.hommel@sciences-po.org
- Frédéric Mispelblom, professeur en sociologie, Centre Pierre Naville, Université d'Evry, programme ANR, mispelblom@wanadoo.fr
- Florence Palpacuer, professeur en sciences de gestion, ERFI, Université Montpellier 1, programme ANR, palpacuer@wanadoo.fr
- Roland Perez, professeur émérite en sciences de gestion, ERFI, Université Montpellier1, perez.roland@free.fr
- André Sobczak, enseignant-chercheur, directeur du Centre de la responsabilité globale, Audencia, asobczak@audencia.com

La première année du séminaire sera plutôt centrée sur des débats théoriques, mais ceux-ci seront nourris par la confrontation à des recherches empiriques en cours et à leurs méthodologies. Dans les années suivantes les résultats de recherches empiriques seront au contraire au cœur des débats.

7 séances se tiendront entre octobre 2007 et juin 2008 (voir calendrier joint). Chacune d'une durée de 3 heures sera centrée sur un exposé (de préférence précédé par un texte) à une ou deux voix donnant lieu à des discussions approfondies. Elles auront lieu dans les locaux de Sciences Po Paris.

Au-delà des organisateurs qui essaieront de participer à l'ensemble des séances, celles-ci seront ouvertes systématiquement aux conférenciers et aux membres du programme *Le potentiel régulateur de la RSE* disponibles, ainsi qu'à quelques autres chercheurs et/ou acteurs de la RSE nommément invités (s'adresser à : jcdupuis@univ-catholyon.fr).

Ouvrage

Un ouvrage collectif sera le fruit de la première année du séminaire.

Il réunira les différents exposés et une synthèse des débats auxquels ils auront donné lieu (les uns et les autres enregistrés et dont la retranscription sera prise en charge dans le cadre du programme *Le potentiel régulateur de la RSE*) chacun mis en forme par l'un des organisateurs.

Il comprendra aussi plusieurs commentaires individualisés portant sur un ou plusieurs exposés proposés par des organisateurs, une introduction et une conclusion collective des organisateurs ainsi que des présentations problématisées des parties qui auront été structurées.

Il sera publié en français et si cela se révèle pertinent en anglais (les frais liés à la publication et aux traductions seront pris en charge dans le cadre du programme *Le potentiel régulateur de la RSE*) et portera la référence : *rédigé dans le cadre du programme « Le potentiel régulateur de la RSE » financé par l'ANR.*

Principes structurant le séminaire

1. Le brouillage des anciennes frontières entre disciplines est suffisamment avancé pour considérer qu'**une approche mono disciplinaire en science sociale (au singulier) est à privilégier** (ce qui revient à ne privilégier aucune discipline, tout en considérant cependant comme étant différenciés et complémentaires les apports de ceux qui s'inscrivent dans cette perspective « mono » au sein de leur propre communauté disciplinaire). L'approche adoptée peut être également qualifiée de **pluri ou trans-disciplinaire, la construction d'un paradigme commun permettant d'articuler les niveaux d'analyse.**

2. Les analyses institutionnalistes à prendre en compte n'incluent pas :

- d'un côté, celles qui s'en tiennent à l'idée que **seul le contrat est source de normativité** sans prendre en compte l'action collective qui est à l'origine des institutions sociétales qui encadrent tout contrat bi ou multilatéral partiel ;
- de l'autre, celles qui considèrent les pratiques relevant de la RSE comme de la « poudre aux yeux », **sans potentiel régulateur** au sein de la crise du système institutionnel fordien.

3. Les intervenants doivent **éviter deux écueils** :

- en rester à la présentation de la problématique théorique d'une école, en n'abordant la question de la lecture de la RSE par cette école qu'en conclusion ;
- à l'inverse, présenter les résultats d'un travail portant sur les pratiques relevant de la RSE en n'abordant qu'en conclusion la remontée au niveau de la compréhension plus générale qu'ils en proposent.

En revanche, il n'y a aucune raison de privilégier **l'une ou l'autre des démarches classiques en sciences sociales** : soit celle qui part d'une approche théorique générale pour appréhender la RSE, soit celle qui part d'une observation de terrain de la RSE pour remonter à sa compréhension théorique.

4. Le style du séminaire :

La tentative de construction d'un paradigme commun traversant les disciplines traditionnelles et permettant d'articuler les niveaux d'analyse, exige des débats entre chercheurs ne maîtrisant pas les mêmes approches. Elle implique doute, confiance, tolérance, respect, modestie et humour. Le style du séminaire devrait donc encourager le débat et les questions même naïves plus que l'académisme et l'exposé magistral.